

ORCIVAL



Puy de l'Ouire vu du Guéry



Lac de Servières



Roche Sanadoire



Roche branlante

Année 2022



SOMMAIRE

	Page
Le mot du maire	1
L'état civil	2
Les mouvements 2022	3
Les services communaux	4
Le recensement	5
Le repas des aînés	6
Un aperçu des réunions du conseil municipal de l'année 2022	7
Le budget principal communal 2021	17
Le budget service des eaux 2021	19
Les travaux de l'année	21
Les associations de la commune	28
La vie intercommunale	37
Les démarches administratives	47
Les numéros utiles	48

Directeur de publication : Pascal MICHAUX

Comité de rédaction : Corinne CHAZEIX, Joelle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Claude THIVANT, Patrick BARANGER

avec la précieuse collaboration de Murielle GAYDIER

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Nous terminons la page de 2022 alors que la crise sanitaire continue de perturber notre quotidien.

J'aurai tout d'abord une pensée pour tous les orcivaloises et orcivalois qui nous ont quittés durant cette année et souhaite assurer de mon soutien leur famille.

Je tiens aussi à adresser un chaleureux remerciement et une très bonne retraite à Patrick Giraud pour toutes ses années de service au sein de notre commune. Profite bien de tout et un grand merci à toi Patrick. Et je souhaite une bonne intégration à ton remplaçant Sébastien Barra.

Pour conclure, je vous laisse un peu de lecture en découvrant ce bulletin municipal retraçant l'année 2022.

Votre Maire

Pascal MICHAUX

*Pascal MICHAUX Maire, les Adjoints et Conseiller(e)s municipaux d'Orcival
vous présentent ainsi qu'à ceux qui vous sont chers
leurs Meilleurs Vœux de santé, de sérénité, de solidarité pour 2023
et espèrent partager avec vous de nouveaux moments conviviaux.*

ETAT CIVIL 2022

Naissances

Le 21 Août: Titouan, Aimé ANDRIEUX

Fils de Hélène AUTISSIER et Nicolas ANDRIEUX



Mariage

Le 11 Juin : Patricia FARGEIX et Franck CEYSSAT

Le 2 Juillet : Lisa SANCHEZ et Pierre PLANCHAT



Pacs

Le 7 Avril : Charlotte BÉZANGER et Florentin BRUN



Décès

Le 19 Janvier : Daniel BONY à l'âge de 67 ans

Le 19 Janvier : Martin TOURREIX à l'âge de 91 ans, domicilié rue du Guéry

Le 20 Février : Martine GOYON à l'âge de 65 ans, domiciliée route de Seignemeaux

Le 6 Octobre : Henriette LOCTEAU née GARCIN à l'âge de 107 ans, domicilié à Rouchaube.

Le 17 Octobre : Jean PAGE à l'âge de 69 ans, domicilié rue de l'Ancien Moulin.



LES MOUVEMENTS 2022

DEPART DE GHISLAINE BRAGEOT



Ghislaine a été élue pour son premier mandat de conseillère en mars 2020.

Elle a déménagé au printemps de cette année et a, de ce fait, présenté sa démission.

Le Conseil lui souhaite le meilleur en Charente, auprès de sa famille.

DEPART A LA RETRAITE DE PATRICK GIRAUD ET BIENVENUE A SEBASTIEN

Après 19 années passées au service de la commune en tant qu'employé communal, Patrick a fait valoir ses droits à la retraite à partir du mois de juin.

La commune avait convié les habitants de la commune à la salle des Associations le 4 juin pour fêter son départ, et en a profité pour présenter son remplaçant Sébastien BARRA.



DEPART DE JEAN MARC COUHERT

Nommé vicaire général du diocèse de Clermont, le Père Jean Marc COUHERT a quitté la commune en juillet.

Un pot de départ a été organisé par la commune le 1^{er} juillet à la salle des Associations, au cours duquel de nombreux habitants sont venus lui témoigner leur sympathie et leur reconnaissance pour son implication dans la vie communale.



LES SERVICES COMMUNAUX

Les employés municipaux

Secrétaire de mairie

Murielle GAYDIER



Employés communaux

Sébastien BARRA



Florence ALMEIDA AZEVEDO



Agence postale

Anne-Sophie GARDETTE



Remplacée
temporairement par Mme
Pascale MARTINS



Le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundis et les jeudis de 14 h à 18 heures.

Monsieur le Maire peut convenir d'un rendez-vous les lundis et jeudis.

Tél : 04.73.65.82.13 - Courriel : mairie.orcival@hotmail.fr

Site internet : <http://www.orcival.fr/>

L'agence postale (tél : 04.73.65.98.43)

Jours et horaires d'ouverture :

ETE (du 01/06 au 30/09)	HIVER (du 01/10 au 31/05)
→ lundi, mardi, jeudi, vendredi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 16h30	→ lundi, mardi, jeudi, vendredi : 09h30 - 12h00
→ samedi : 09h30 - 12h00	→ samedi 10h00 - 12h00

Heure de levée du courrier → 10h30 tous les jours ouvrés.

Services disponibles :

- achat de timbres, enveloppes prêtes à poster, emballages pour vos colis (colissimo), lettres recommandées, chronoposts, lettres suivies
- dépôt de lettres et de colis
- retrait de lettres recommandées et colis
- opérations financières de dépannage : retrait et versement d'espèces maximum 500 € sur 7 jours
- vente de forfait Kit Sim « la Poste Mobile ».

Les tarifs communaux :

<u>Concession cimetière</u>	<u>Columbarium</u>	<u>Jardin du Souvenir</u>
Durée de 30 ans : 30 € le m ² Durée de 50 ans : 50 € le m ² Perpétuelle : 130 € le m ²	Durée de 15 ans : 300 € Durée de 30 ans : 600 € Durée de 50 ans : 800 €	Dispersion des cendres avec plaque à poser sur la stèle : 60 €

Tarif de location de la salle des Associations

Habitant de la commune : 150 €	Associations : 70 €	Personnes extérieures à la commune : 300 €
--------------------------------	---------------------	--



Cette année, la commune réalise le recensement de sa population : l'ensemble des logements et des habitants sera recensé à partir du 19 janvier.

Pourquoi ?

Le recensement de la population permet de :

1. de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...
2. de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
3. De définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
4. D'identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Comment ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis l'agent recenseur, Murielle GAYDIER, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser : ce document est indispensable, gardez le précieusement.

Se faire **recenser en ligne** est plus simple et plus rapide pour vous.

C'est également plus simple pour la commune : pas de formulaire à récupérer et à transmettre à l'INSEE.

L'agent recenseur reçoit un message de l'INSEE quand votre recensement en ligne a été effectué. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

C'est pourquoi un **poste informatique sera à disposition à la mairie** pour répondre par internet, avec, si besoin, l'aide de Murielle pour vous guider.

Si vous ne pouvez cependant pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier contactez la commune : 04.73.65.82.13

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter Murielle GAYDIER au 04.73.65.82.13

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

LE REPAS DES AINES

C'est le dimanche 27 novembre 2022 que les Aînés, les employés municipaux, les élus et leurs conjoints se sont retrouvés au restaurant Le Vieux Logis pour partager le traditionnel repas communal.

Des corbeilles ont été distribuées aux personnes de plus de 75 ans qui ne pouvaient pas assister au repas.



UN APERCU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2022

➤ **Projet d'aménagement des appartements et de la salle d'archivage au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie**

Rappel : une subvention de 50 000 € du montant des travaux a été accordée par la Région, soit 31% du montant estimé initialement. Par contre, l'Etat (DETR) a demandé de faire une nouvelle demande en 2022.

Compte tenu de la tendance inflationniste actuelle, une actualisation des chiffrages a été demandée aux entreprises qui avaient été sélectionnées en 2021 :

HT	APPART A	APPART B	SALLE ARCHIVAGE	TOTAL
PLATRERIE PEINT SARL COULON et fils	24 122,80 €	31 585,83 €	14 815,17 €	70 523,80 €
MENUISERIE ETS COLON Daniel	10 925,62 €	12 276,79 €	3 358,31 €	26 560,72 €
PLOMBERIE SARL VILLENEUVE	14 632,00 €	20 077,00 €		34 709,00 €
ELECTRICITE VOLCANE ENERGIE	6 672,00 €	8 973,00 €	3 929,00 €	19 574,00 €
TOTAL	56 352,42 €	72 912,62 €	22 102,48 €	151 367,52 €

P.MICHAUX propose de faire une nouvelle demande de subvention à la DETR (=Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux – Etat) et à la DSIL (=Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Etat) pour l'ensemble des travaux, sur la base de la réactualisation des chiffrages.

Une demande dans le cadre du FIC (=Fonds d'Intervention Communale - Département) est aussi proposée pour la salle d'archivage qui rentre dans les critères d'attribution.

Si les subventions sont accordées au niveau espéré, le reste à payer pour la commune serait de 24 813 €. Les 2 propositions sont validées à l'unanimité.

➤ **Recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence d'un agent**

Le Maire informe le Conseil qu'une délibération est nécessaire en cas de nécessité de remplacer un agent absent. La proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Départ en retraite de l'employé communal**

Le Maire informe le Conseil du départ en retraite de Patrick GIRAUD au 01/06/2022 : avec 2 semaines de congés à prendre, nous souhaitons l'arrivée de son remplaçant le 23/05.

Une offre d'emploi, avec un descriptif des missions du poste, est ouverte au Centre de Gestion; elle sera aussi diffusée sur le site internet de la commune et auprès de la Communauté de Communes. La date limite de candidature est fixée au 15/03.

➤ Questions diverses

- P. MICHAUX informe les participants l'obligation de la mise en place d'un régime indemnitaire pour les employés communaux. L'instauration d'un tel régime (appelé RIFSEEP= Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel) nécessite cependant une étude détaillée avant d'être proposée pour adoption (une note explicative est distribuée en séance).
- Le Maire informe le Conseil de la nécessité pour la commune de se mettre en conformité avec la Réglementation Générale de Protection des Données (=RGPD) : une note rappelant les textes applicables est communiquée en séance.
Pour ce faire, il est possible d'avoir le support du Département, moyennant une cotisation annuelle à l'ADIT de 440 € HT, avec un engagement sur 3 ans. Le contenu de cet éventuel support est à détailler avant de s'engager.
- Nous sommes en attente de la réponse de la DRAC (=Direction Régionale des Affaires Culturelles), suite à l'envoi des 3 devis de réparation des chéneaux de la basilique.
- P.MICHAUX signale que nous avons reçu le permis d'aménager pour le parking du lac Servières. Par ailleurs, selon la notaire, le choix entre achat et location de l'emplacement n'a pas encore été décidé par le Département : quel que soit le choix, un vote de la section sera organisé, sachant qu'en l'absence de Commission Syndicale, c'est, au final, le Conseil qui décidera.
- Le planning des collectes d'ordures ménagères est disponible sur le site internet de la commune. Le SMCTOM sera interrogé sur la possibilité d'allonger la période d'été pour le bourg, période pendant laquelle les bacs marrons et jaunes sont collectés toutes les semaines.
- P.MICHAUX informe le Conseil qu'il va avoir prochainement une réunion avec la Région pour échanger sur le projet de vélos à hydrogène.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2022 – COMPTES ET BUDGETS

Un document de 48 pages est distribué aux participants en début de séance : un résumé des chiffres est donné dans les paragraphes suivants, avec des arrondis pour en faciliter la lecture.

➤ Comptes administratif et de gestion de l'année 2021 – Commune

Le Maire présente les résultats du budget de la commune pour l'année écoulée

- Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à **241 188 €**, pour 299 735 budgétés, et le total des recettes à **274 860 €**, pour 299 735 budgétés : l'exercice 2021 présente ainsi un excédent de **33 672 €**.
- Pour la section d'investissement le total des dépenses s'élève à **26 849 €**, pour 255 328 budgétés, et le total des recettes à **18 231 €**, pour 255 328 budgétés : l'exercice 2021 présente ainsi un déficit de **8 618 €**.

Les projets d'investissement concernés par les comptes 2021 sont l'étude pour le projet de rénovation des appartements de la mairie, la fin de l'achat de parcelles, le remplacement de conteneurs à ordures ménagères et le remplacement de la débroussailleuse portative.

Le compte de gestion et le compte administratif du budget de la commune sont validés à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote du compte administratif.

➤ Comptes administratif et de gestion de l'année 2021 – Service des Eaux

Le Maire présente les résultats du budget du Service des Eaux de l'année écoulée

Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à **23 916 €**, pour 26 580 budgétés, et le total des recettes à **30 995 €**, pour 26 580 budgétés : l'exercice 2021 présente ainsi un excédent de **7 078 €**.

- Pour la section d'investissement le total des dépenses s'élève à **19 358 €**, pour 51 361 budgétés et le total des recettes à **16 641 €**, pour 51 361 budgétés : l'exercice 2021 présente ainsi un déficit de **2 717 €**.

Les projets concernés par les comptes 2021 sont l'étude pour la protection des captages et l'achat du capteur de surverse à l'entrée de la station d'épuration.

Le compte de gestion et le compte administratif du budget du Service des Eaux sont validés à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote du compte administratif.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement 2021**

Les propositions d'affectation des résultats de fonctionnement 2021 sont les suivantes :

- Budget de la commune : l'excédent de 33 672 €, ajouté au report, soit un total de 53 904 €, serait affecté pour 26 485 € en recette de la section d'investissement 2022 et pour le solde, soit 27 419 €, en recette de la section de fonctionnement 2022.
- Service des Eaux : l'excédent de 7 078 €, ajouté au report, soit un total de 16 768 €, serait affecté en report de la section de fonctionnement 2022.

Les propositions d'affectation des résultats de fonctionnement 2021 sont validées à l'unanimité.

➤ **Proposition de taux d'imposition 2022**

P. MICHAUX propose de **ne pas modifier** les taux actuellement pratiqués, à savoir **30,48 %** pour le foncier bâti (comprenant depuis l'année dernière 20,48% de part départementale) et **52,61 %** pour le foncier non bâti.

La proposition du Maire est validée à l'unanimité.

➤ **Budget primitif de l'année 2022 – Commune**

M. GAYDIER et le Maire présentent le budget primitif de la commune pour l'année 2022

- Pour la section de fonctionnement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à **301 909 €**, avec une augmentation des dépenses pour tenir compte de l'augmentation de l'énergie (électricité et combustibles), de la probable augmentation des frais de personnel et des diverses réparations (chéniaux de la basilique, bornes incendie).
- Pour la section d'investissement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à **251 980 €**, dont la majeure partie concerne la rénovation des appartements du bâtiment de la mairie.

Le budget primitif de la commune est validé à l'unanimité.

➤ **Budget primitif de l'année 2022 – Service des Eaux**

M. GAYDIER et le Maire présentent le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2022

- Pour la section de fonctionnement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à **42 125 €**
A noter que, sur les conseils du Trésorier Mr MARION-BERTHE, des frais de personnel ont été imputés cette année sur le service des Eaux.
- Pour la section d'investissement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à **72 357 €**, avec 2 projets, la procédure de protection des sources communales et le schéma directeur de l'eau potable.

Le budget primitif du Service des Eaux est validé à l'unanimité.

➤ **Embauche d'un agent technique territorial**

Le Maire rappelle que Patrick GIRAUD a fait valoir ses droits pour un départ à la retraite au 1^{er} juin.

La commune a donc lancé une procédure de recrutement pour son remplacement.

Nous avons reçu 14 candidatures, dont la dernière était hors délai puisque reçue seulement hier.

8 candidats ont été sélectionnés pour un entretien avec une commission composée du Maire, des 2 adjoints et de Marc-Antoine SABATIER.

P.MICHAUX expose les arguments qui ont conduit la commission à proposer de retenir la candidature de Sébastien BARRA. La proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Travaux forestiers 2022 proposés par l'ONF**

Le Maire fait part de la liste communiquée par l'ONF et propose de ne retenir que les travaux proposés pour Servières, à savoir nettoyage, régénération de plants et fourniture de 50 plants.

Le montant facturé serait de 1460 €HT, subventionné à hauteur de 30% par la Région dans le cadre de notre adhésion au PEFC (= Programme Européen des Forêts Certifiées - certification qui promeut la gestion durable des forêts). La proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Droit de terrasse**

Le Maire a reçu une demande de François GENIN pour pérenniser l'extension de la terrasse du restaurant Le Cantou, extension qui avait été accordée pendant la crise de la Covid.

La surface représente à priori une surface d'environ de 2 m² et ferait l'objet d'une convention et d'une facturation annuelle selon le barème en vigueur. La demande est validée à l'unanimité, François GENIN ne prenant pas part au vote.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

➤ **Vente d'un chemin et d'une parcelle sectionale de Rouchaube à Mr RENAULT**

Le Maire présente la demande de Mr RENAULT représentant la SCI RST pour l'acquisition à Rouchaube d'un chemin communal et de la parcelle ZO14, en distribuant un plan en séance : les surfaces respectives sont d'environ 126m² et 80m².

En ce qui concerne la parcelle sectionale, la vente ne pourra être effective qu'après l'avis positif des ayants droits de la section.

Le prix proposé par le demandeur est entre 3 et 5 €/m². Après échange, le Conseil propose un prix de vente à 8 €/m², proposition qui est adoptée à l'unanimité, étant entendu que les frais d'actes sont à la charge de l'acheteur.

➤ **Tarif de l'eau**

Le Maire rappelle les tarifs d'eau actuellement en vigueur pour les utilisateurs d'eau communale :

Location annuelle de compteur : 50€ et 18€ pour les suivants

Consommation d'eau de 1 à 300m³ : 0,59 €/m³
de 301 à 600m³ : 0,29 €/m³
au-delà de 601m³ : 0,19 €/m³
pour les agriculteurs utilisant la borne : 0,20 €/m³

Le prix de l'eau est inchangé depuis 2008, mais est maintenant inférieur au prix minimum exigé pour toute demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

Ce prix était de 1€/m³, sur une base de consommation annuelle de 120m³ et en prenant en compte l'abonnement de compteur : il est passé à 1,10 €/m³ au 01/01/22 et il va passer à 1,20 € au 01/01/24. La proposition est donc d'augmenter de 0,20 €/m³ tous les prix, en arrondissant au centime supérieur, ce qui donnerait :

Abonnement annuel de compteur : 50€ et 18€ pour les suivants

Consommation d'eau de 1 à 300m³ : 0,80 €/m³
de 301 à 600m³ : 0,50 €/m³
au-delà de 601m³ : 0,40 €/m³
pour les agriculteurs utilisant la borne : 0,40 €/m³

La proposition est validée à l'unanimité

➤ **Réforme de la publicité des actes**

P.MICHAUX informe le Conseil qu'à compter du 1^{er} juillet 2023 des nouvelles mesures entreront en vigueur concernant la publication des actes. Celle-ci devient obligatoire par voie électronique, une dérogation pour les communes de moins de 3500 habitants existe en ayant la possibilité de maintenir l'affichage « papier ».

Le Conseil valide à l'unanimité le maintien de l'affichage « papier », tel qu'il existe actuellement sous le préau, en supplément de la publication par voie électronique (site internet).

➤ **Changement de nomenclature budgétaire**

La nomenclature budgétaire actuellement utilisée est la M14 : la Trésorerie demande à la commune de passer au référentiel M57 à partir de l'année 2023, qui sera en 2024 utilisé par toutes les catégories de collectivités locales.

Ce changement a pour objectif d'assouplir les règles budgétaires, de porter des principes comptables plus modernes comprenant des états financiers enrichis et une fiabilité des comptes renforcée. Il mettra fin à la distinction compte administratif/compte de gestion.

Le changement est validé à l'unanimité.

➤ **Remboursement de tiers pour frais d'intervention des pompiers**

Le Maire explique que ce sujet est apparu récemment, lorsque la commune a reçu 2 factures du SDIS (= Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour des transports en février dernier de 2 skieurs accidentés sur les pistes de ski de fond du Guéry.

Il s'avère donc que le SDIS facture maintenant les communes où a eu lieu l'accident, charge à elles de récupérer les sommes réglées auprès des personnes accidentées, ce qui n'est possible que si le Conseil l'autorise.

Le Conseil valide à l'unanimité la possibilité pour la commune de demander à des tiers le remboursement des sommes réglées au SDIS.

A noter que les 2 factures reçues par la commune d'Orcival sont en fait à adresser à la commune de Perpezat, puisque le bâtiment du Cap Guéry est sur cette commune.

➤ **Questions diverses**

- La Trésorerie demande une validation des conditions à respecter pour le paiement éventuel d'heures supplémentaires effectuées par les employés communaux (sachant que ces heures sont plutôt récupérées) : le Maire communique au Conseil le projet (missions concernées, procédure de validation,...) qu'il propose de soumettre à la validation du Comité Technique du Centre de Gestion. Le projet est validé à l'unanimité
- P. MICHAUX rappelle aux participants l'obligation de la mise en place d'un régime indemnitaire pour les employés communaux (cf Conseil du 01/02/22), appelé RIFSEEP= Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel. Il détaille les 2 composantes de ce régime, dont les modalités de mise en œuvre sont à la disposition des conseillers, et propose le lancement de la démarche (le projet est soumis à l'approbation du Comité Technique du Centre de Gestion avant application). Le lancement est approuvé à l'unanimité
- La délibération du 28/05/20 fixant le montant des indemnités du Maire et des Adjoints, faisait référence à un indice 1027 : cet indice n'étant pas assez précis pour le mandatement des indemnités, il faut le remplacer par l'indice brut terminal. Le changement est validé à l'unanimité.
- Un recensement INSEE sur la commune sera réalisé du 19/01 au 18/02/23 : pour ce faire, Patrick BARANGER est nommé coordonnateur communal.
- Projet d'aménagement des appartements de la mairie : la subvention DSIL demandée a été refusée; un dossier de subvention auprès de la Région va être déposé avec les derniers devis réactualisés, soit un montant total HT de 165.891,97€, en demandant une subvention à hauteur de 50%, soit 82.945,00€, contre 30% accordée à ce jour. La demande est validée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

➤ **Coupes proposées par l'ONF en 2023**

Le courriel de Céline PUECH, Technicienne Forestier Territorial, présentant les choix de coupes de l'ONF pour l'année 2023 est communiqué aux participants. Elle propose pour l'année prochaine :

- Une éclaircie dans la parcelle 1b de la forêt de Fléchat (environ 270m3)
- Une coupe de la parcelle 3 de la forêt de Moleide (environ 192m3)

Malgré le manque d'informations relevé par certains participants (répartition type de bois résineux / feuillus, recette prévisible), la proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Nomination d'un référent RGPD (=Règlement Général sur la Protection des Données)**

Le Maire rappelle la nécessité pour la commune de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des données (=RGPD), relatif à la protection des données à caractère personnel des personnes physiques (règlement adopté par le Parlement Européen le 27/04/2016, applicable à partir du 25/05/2018).

Ce règlement prévoit, entre autres dispositions, la nomination d'un délégué à la protection des données, dont les principales missions sont de contrôler le respect du règlement, de conseiller le responsable des traitements sur son application, de faire office de point de contact avec l'autorité de contrôle (la CNIL=Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et de répondre aux sollicitations de personnes qui souhaitent exercer leurs droits.

L'ADIT 63 (=Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) exerce ce rôle pour 96 collectivités et propose de recruter un 2^{ème} délégué si 40 autres collectivités lui confient cette mission.

Le coût supplémentaire pour notre commune serait de 440 € HT/an.

La proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Nomination d'un référent incendie et secours**

P.MICHAUX informe les participants que la Préfecture demande la nomination d'un référent incendie et secours choisi parmi les membres du Conseil.

Ses missions principales seront de concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et la sensibilisation aux risques des habitants de la commune et à la définition et la gestion de la défense extérieure contre l'incendie.

Le Conseil valide à l'unanimité la proposition de nommer Claude THIVANT comme référent.

➤ **Renouvellement des assurances statutaires**

Ce point de l'ordre du jour est reporté, le Centre de Gestion n'ayant pas fait part de ses propositions.

➤ **Projet d'aménagement par le Département d'un parking au lac de Servières**

Le Maire commente le document remis en séance, résumant les échanges avec la sous-préfecture de Thiers (en charge des questions relatives aux sections communales) :

- Les ayants droit de la section de Servières ayant voté à 50/50 pour le projet de bail emphytéotique proposé par le Département, il n'y a pas eu de majorité pour le valider.
- Le changement d'usage de la parcelle sectionale pour un objectif d'intérêt général est la solution qui paraît maintenant la plus adaptée pour faire avancer le projet et il est conseillé de consulter les électeurs du village de Servières sur ce changement. Cette consultation nécessite un accord du Conseil.

La proposition de consultation est validée à l'unanimité

Les 10 électeurs concernés seront donc convoqués dès que possible (15 jours à l'avance).

Parallèlement à cette consultation, le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le projet d'aménagement du parking : le projet est validé à l'unanimité.

➤ **Prise en compte de non-valeur**

La Trésorerie demande au Conseil d'acter dans le budget du Service des Eaux une non-valeur de 366,02€ de la société Le Pavé Gellois. La demande est validée à l'unanimité

➤ **Formalisation des noms de rues pour les villages de la commune**

Le Maire rappelle que c'est une obligation de référencer précisément les habitations sur l'ensemble de la commune (nom de voie + numéro).

Après échanges, les noms retenus sont ceux mentionnés dans l'article page 21.

➤ **Questions diverses**

- P. MICHAUX informe le Conseil que la Communauté de Communes va mandater un bureau d'études pour faire un état des lieux des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes en régie, en vue de préparer le transfert de la compétence eau-assainissement au 01/01/2026.
- Pour économiser (un peu) d'énergie, François GENIN propose de modifier l'horaire d'extinction de l'éclairage dans le bourg, en le passant de 0h → 5h à 23h → 6h.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2022

En préambule, le Maire informe les conseillers d'un changement de procédure demandé par la Préfecture pour ce qui concerne la validation des comptes-rendus et délibérations du Conseil :

- Le compte-rendu, diffusé aux conseillers au préalable, est validé à la séance suivante.
- Il est signé pas le Maire et le/la/les secrétaire(s) : il n'est donc plus nécessaire de faire signer tous les conseillers sur le livre d'enregistrement
- Les délibérations sont signées par le Maire et le/la/les secrétaire(s)

Cette nouvelle procédure est à mettre en place à partir du 01/07/22.

Conséquence : le compte-rendu ne pourra être affiché avant la séance suivante (papier et site internet).

➤ **Projet d'aménagement par le Département d'un parking au lac de Servières**

P.MICHAUX informe que suite au dernier Conseil du 22 septembre , une consultation des électeurs de la section de Servières a été organisée le 10 octobre.

Sur 10 électeurs, 8 ont participé au vote, avec 5 voix contre et 3 voix pour.

Le Maire propose maintenant de soumettre le changement de destination de la parcelle destinée à l'aménagement d'un parking à l'arbitrage de la sous-préfecture d'Issoire.

La proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Régime indemnitaire des employés communaux** (appelé RIFSEEP= Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel).

Le Maire commente le document remis en séance, qui détaille les conditions de détermination de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (=IFSE) d'une part et du Complément Indemnitaire Annuel (=CIA) d'autre part.

La première indemnité est systématique, la deuxième est basée sur la valeur professionnelle des agents, évaluée au cours d'un entretien annuel.

La mise en place de ce nouveau régime serait effective au 01/01/2023, en substitution du régime d'indemnités en vigueur. L'adoption du régime indemnitaire présenté est adopté à l'unanimité.

➤ **Régime indemnitaire horaire pour travaux supplémentaires des employés communaux**

(appelé IHTS= Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires).

Le Maire commente le document remis en séance, qui détaille les conditions de paiement d'heures supplémentaires s'il n'y a pas de repos compensateur.

La mise en place de ce nouveau régime serait effective au 01/01/2023.

L'adoption du régime indemnitaire présenté est adopté à l'unanimité.

➤ **Contrat d'assurance statutaire pour la période 2023-2026**

P.MICHAUX rappelle que cette assurance permet de maintenir le salaire des employés communaux en cas de maladie, accident...au-delà de la période de franchise.

Il propose de garder la même période de franchise que pour le contrat en vigueur.

La proposition pour le personnel titulaire est alors la suivante :

	Contrat 2019 - 2022	Contrat 2023 - 2026
Taux de cotisation	7,55 %	9,15 %
Cotisation annuelle	4 581 €	5 265 €
Franchise	10 jours	10 jours

et pour le personnel provisoire :

	Contrat 2019 - 2022	Contrat 2023 - 2026
Taux de cotisation	0,95 %	1,05 %
Cotisation annuelle	147,35 €	162,86 €
Franchise	10 jours	10 jours

La proposition est validée à l'unanimité

➤ **Formalisation des noms de rues pour les villages de la commune**

Le Maire informe le Conseil que suite à la dernière réunion où les noms de rues pour les villages avaient été adoptés, il a reçu une demande de modification pour le village de Malvaise, à savoir remplacer le chemin du pigeonier par le chemin du Moulin.

La modification est validée à l'unanimité. A noter qu'il y a maintenant 114 numéros à mettre en place.

➤ **Nomination d'un agent recenseur**

P.MICHAUX propose la nomination de Murielle GAYDIER comme agent recenseur.

La proposition est validée à l'unanimité.

Il est rappelé que le recensement, renouvelé tous les 5 ans, aura lieu du 19/01 au 18/02/2023.

Par ailleurs l'indemnité de l'Etat pour cette opération s'élève à 549€ et sera versée à la commune.

➤ **Remplacement de Ghislaine BRAGEOT pour les commissions**

Le Maire rappelle que Ghislaine faisait partie des 5 commissions communales suivantes :

- Développement culturel touristique
- Environnement, fleurissement
- Ecole, cantine, Transports scolaires, collège
- Animations, associations, culture, marchés
- Liste électorale (suppléante de François GENIN)

Catherine FABRE se propose pour la commission Environnement & fleurissement et Joëlle NEYRIAL pour la liste électorale.

A noter que Ghislaine a été remplacée comme correspondant défense par Pascal MICHAUX.

Par ailleurs Jean Marc BRAGEOT était titulaire pour la commission communale des impôts directs : le Maire propose de le remplacer par son remplaçant, à savoir Eric MALLET, lui-même étant remplacé par Patrick GIRAUD.

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

➤ **Modifications du budget général et du budget eau**

Le Maire fait part de la nécessité de faire 2 transferts de compte pour faire face à 2 dépenses sur le budget commune :

Objet	Montant	du compte	vers le compte
Subvention voyage scolaire	500 €	022	6574
Intérêts d'emprunt	26 €	022	66111

Remarque : le compte 022 correspond au poste « Imprévus »

Concernant toujours le budget commune, le Trésor public nous signale qu'une régularisation d'écriture de 2017 doit être effectuée cette année avant le passage à la nomenclature M57 ainsi qu'une provision concernant les créances de débiteurs.

Objet	Montant	du compte	vers le compte
Régularisation écriture de 2017 intérêts emprunt	385,32 €	022	66111
Provision créance débiteurs	538,91 €	022	6817

Le Maire fait part de la nécessité de faire 2 transferts de compte pour faire face à 2 dépenses sur le budget eau

Objet	Montant	du compte	vers le compte
Analyses d'eau et électricité	300 €	678	6061

Les modifications sont approuvées à l'unanimité

➤ **Questions diverses**

- Le repas des Aînés est programmé le dimanche 27 novembre au restaurant Le Vieux Logis : le menu et le prix restent à finaliser (35-40€).
Le Maire demande par ailleurs aux membres de la commission CCAS de préparer les paniers pour les personnes qui n'assisteront pas au repas en s'approvisionnant cette année dans les magasins La Bresade et l'Ajasserie.
- P. MICHAUX informe le Conseil que le sapin de Noël devrait venir de chez CEYSSAT à Douharesse (sauf conditions météo défavorables) avec une mise en place la 1^{ère} semaine de décembre.
François GENIN propose par ailleurs d'aider les membres de la commission fleurissement pour la décoration des petits sapins dans le bourg.
- L'assurance a réglé 739,20€ à la commune pour la panne du système d'alarme de l'ascenseur de la salle des Associations, ce qui représente plus de la moitié du coût de réparation (1 400 €).
- P.MICHAUX fait un point sur la réparation de l'épaveuse : l'équipement a été acheté en 2013 pour 28 000 € et n'a pas occasionné d'opération de gros entretien.
Mais cette année, il faut procéder à des réparations plus substantielles (soudures et renforts de la poutre, remplacement de roulements et des couteaux) pour un montant total de 3 700€.
Malheureusement la remise en état sera trop tardive pour pouvoir l'utiliser cette année : le tracteur va donc être équipé pour le déneigement.
A noter qu'un équipement neuf a été chiffré à 45 500€, avec une proposition de reprise à 4 500€, soit un coût de 41 000€.
- Le Maire informe le Conseil qu'un arrêté municipal a été pris pour interdire momentanément le remplissage de citernes d'eau pour le bétail de 6h30 à 22h sur le réseau de Soussat, de façon à privilégier l'approvisionnement des habitants du village.
- François GENIN demande de fixer un prix pour une occupation éventuelle de la salle des Associations pendant 1 semaine fin juillet, donc sans chauffage, et sans utilisation de la cuisine.
Le Conseil propose de demander 300€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022

➤ **Adoption du PV de la réunion du 09 novembre**

Rappel : conformément à ce qui a été exposé lors de cette dernière réunion, les PV sont dorénavant adoptés à la réunion suivante.

Le Maire informe le Conseil que l'adoption du régime indemnitaire (=RIFSEEP) lors de la séance du 09/11 sera à revoir lorsque nous aurons le retour du Centre de Gestion. En effet, le montant minimum présenté dans le document (2500 €) est trop élevé par rapport aux pratiques actuelles de la commune et doit donc être révisé.

Tenant compte de cette remarque, le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie dans le village Les Vergnes**

La société ORANGE a contacté P.MICHAUX pour l'informer de travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie au village des Vergnes, dont le reste à charge pour la commune est de 1 100 €HT.

La commune devrait obtenir une subvention du FIC (=Fonds d'Intervention Communale - Département) à hauteur de 30% pour ces travaux, à condition de déposer le dossier avant le 31/12.

La demande est validée à l'unanimité

➤ **Travaux de modification de l'éclairage public dans le village des Vergnes**

Territoires d'Energie (ex SIEG) ayant été informé des travaux mentionnés précédemment, a proposé à la commune de profiter de l'ouverture d'une tranchée pour refaire l'éclairage du village, en enterrant les câbles d'alimentation.

Un devis estimatif de 8 600 €HT a donc été présenté, dont 50% à la charge de la commune, soit 4300 €. La proposition est validée : 3 voix pour – 2 contre – 5 abstentions

➤ **Travaux de réfection de voiries pour l'année 2023**

P.MICHAUX informe les conseillers que la commune a demandé le support des services techniques du Département (= ADIT) pour faire une estimation du montant des travaux de réfection des chaussées identifiées comme détériorées sur la commune.

Le total des travaux pour les 10 endroits chiffrés est de 377 655 €HT, les estimatifs étant basés sur l'utilisation d'un revêtement dit « enrobé ».

La commune va, bien entendu, faire une demande de subventions :

- ▶ à la DETR (=Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Etat) : une subvention est espérée à hauteur de 30%, mais le montant des travaux est plafonné à 100 000 €HT pour 2 ans
- ▶ au FIC (=Fonds d'Intervention Communale – Département) : une subvention est espérée à hauteur de 40%, mais le montant des travaux est plafonné à 142 800 €HT.

Dans les 2 cas, les dossiers doivent être déposés au plus tard mi février et courant mars.

P.MICHAUX soumet donc à l'approbation du Conseil la validation d'une demande de subvention pour des travaux à hauteur de **101 475 €HT**, qui permettrait, au vu de l'estimatif, de terminer la route du Lac entre Malvaise et Servières et de goudronner une partie de l'accès à la station d'épuration.

La proposition est validée à l'unanimité

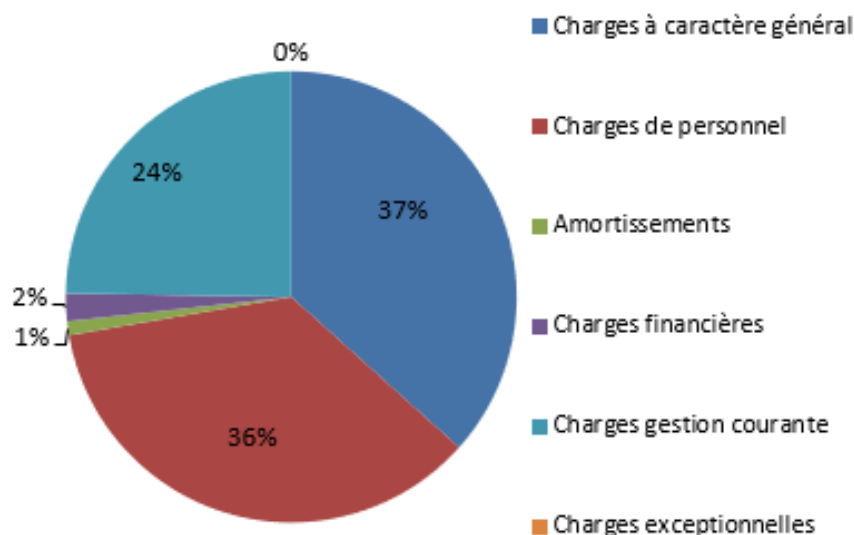
➤ **Questions diverses**

- Les travaux de remise en état de la route du Guéry, partiellement effondrée, pris en charge intégralement par le Département, vont débuter en février : une première réunion de chantier est programmée le 22/12.
A noter que le devis estimatif des travaux est passé de 65 000 à 135 000 € en 1,5 an.
- Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de l'ONF pour l'alerter de l'état inquiétant des sapins dans la forêt de Fléchat / Seignemeaux : une visite sur place est proposée par Céline PUECH, avec la participation des Elus. Les dates des samedis 14 et 21 janvier seront proposées.
- Pour rappel, le Tour de France 2023 traversera la commune le 11 juillet.
Les détails seront précisés par l'organisateur lors d'une réunion prévue le 10/01.
- P.MICHAUX informe le Conseil que la cérémonie des vœux, interrompue pendant la période du Covid, est prévue le samedi 7 janvier à 10h45.

Budget principal communal 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES



Charges à caractère général : 89 193,16€

(électricité, eau, combustibles, carburant, fournitures diverses, maintenance, assurances, documentation, annonces, fêtes et cérémonie, cotisations, télécommunications, téléassistance, taxes foncières, affranchissement, entretien bâtiments-terrains-forêts-voirie-réseaux-matériel)

Charges de personnel : 88 798,97€

(cotisations, salaires, médecine du travail)

Amortissements : 1 826,58€

(Sieg)

Charges financières : 3 723,03 €

(Intérêts d'emprunts)

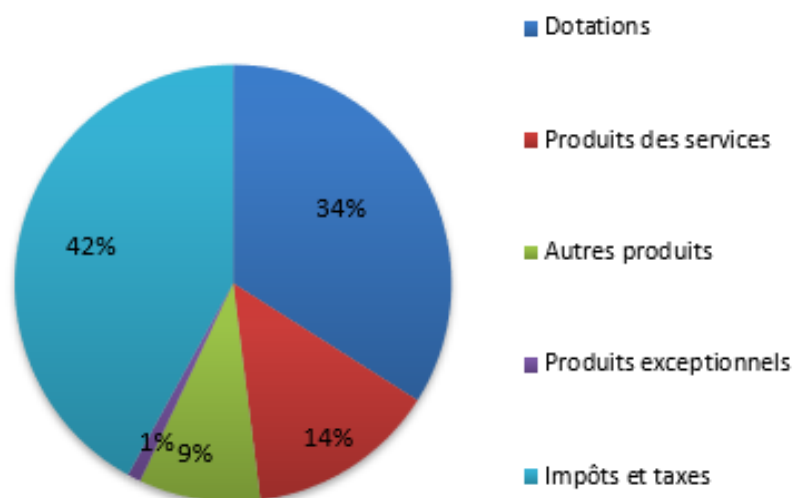
Charges gestion courante : 57 645,83€

(indemnités et cotisations élus, SDIS, ordures ménagères, assistance logiciels, participation cantine et école, subventions - voyage scolaire école primaire-associations)

Charges exceptionnelles : 0€

(titres annulés exercice antérieur)

RECETTES



Dotations : 92 523,58€

(Dotation forfaitaire, solidarité rurale, fonds de compensation taxes foncières et habitations)

Produits des services : 39 920,15€

(Coupes de bois, concessions cimetière, redevance occupation domaine public, loyer agence postale et antennes)

Autres produits : 23 938,29€

(Loyers locations appartements et salle des associations)

Produits exceptionnels : 1 146,06€

(remb cotisations et divers).

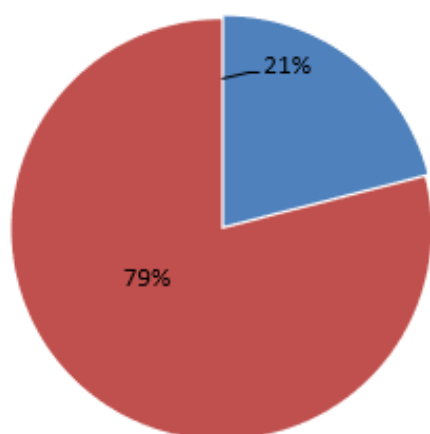
Impôts et taxes : 115 126,41€

(Taxes habitations-foncières, attribution de compensation, fonds de péréquation, taxes additionnelles).

Budget principal communal 2021

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES



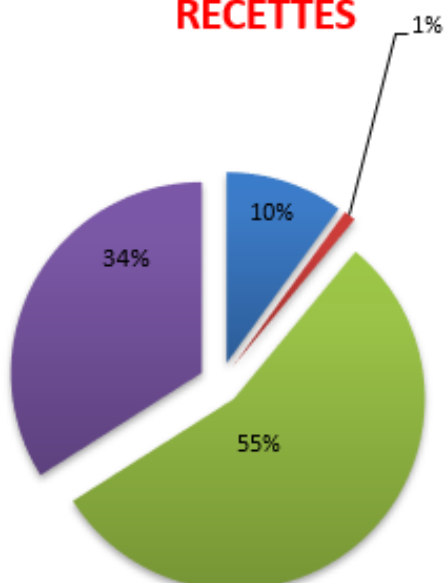
■ Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles 5 636,24€
(containers OM, débrousailluse à dos, honoraires architecte projet réfection appartement et création salle d'archivage, finalisation acquisition terrains Epf/Smaf)

■ Emprunts

Emprunts : 21 212,83€

RECETTES



■ Opération d'ordre

Opération d'ordre : 1 826,58€
(Amortissements Sieg)

Cautions : 212,60€
(caution logement)

Dotations : 10 016,96€
(Affectation en réserve cpte 1068)

Subventions : 6 175€
(Opération feuillus Région, amendes de police)

■ Cautions

■ Dotations

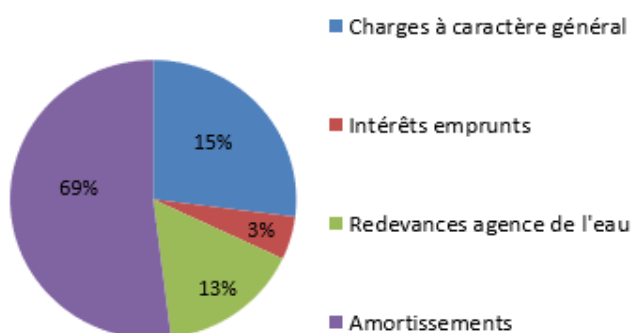
■ Subventions

Budget service des eaux

2021

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES



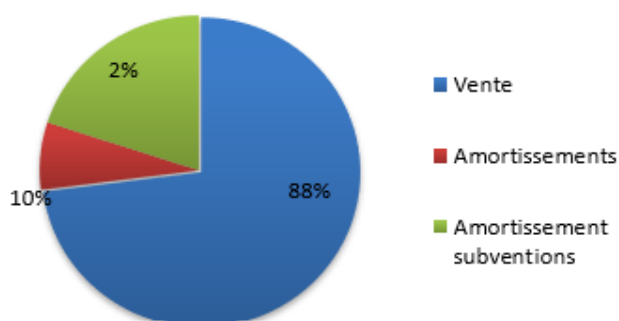
Charges à caractère général : 3 575,07€
(analyses d'eau, réparation fuites réseaux, électricité, regard le Roc, révision véhicule)

Intérêts emprunts : 808,09€

Redevance agence de l'eau : 2 998,00€
(Redevances pollution et modernisation des réseaux)

Amortissements et cession : 16 535,00€

RECETTES



Ventes : 22 733,38€
(facturation consommation eau, location de compteurs, redevances)

Amortissements : 2 280,00€
(subventions) :

Amortissement subventions : 5 981,30€
(vente véhicule, régul anciennes écritures TP)

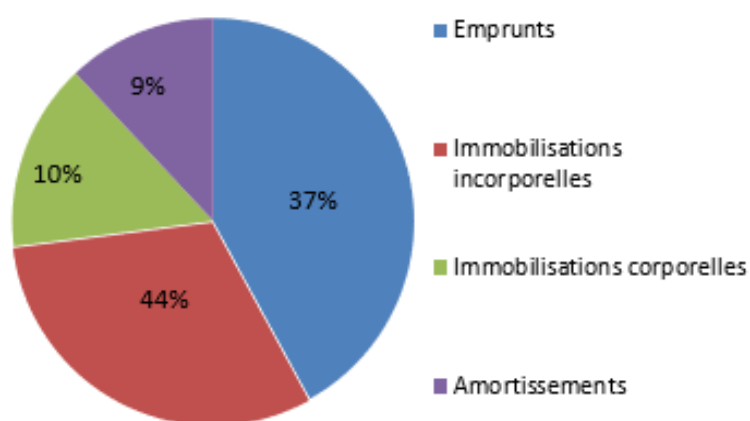
<i>Eau</i>	<i>Assainissement</i>
Consommation eau : de 1 à 300 m ³ = 0.80 € / m ³ de 301 à 600 m ³ = 0.50 € / m ³ de 601 à 9999 m ³ = 0.40 € / m ³ pour les agriculteurs utilisant la borne = 0,40 €/m ³ Branchement eau potable : 1 200 € Location annuelle de compteur : 50 € et 18 € pour les suivants	Abonnement annuel de raccordement : 50 € Redevance assainissement : 0,70 €/m ³ Branchement à l'assainissement : 800 € Redevance modernisation réseaux collecte : 0,16 €/m ³ Redevance pollution domestique : 0.23 € / m ³ (2 redevances reversées à l'Agence de l'Eau)

Budget service des eaux

2021

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES



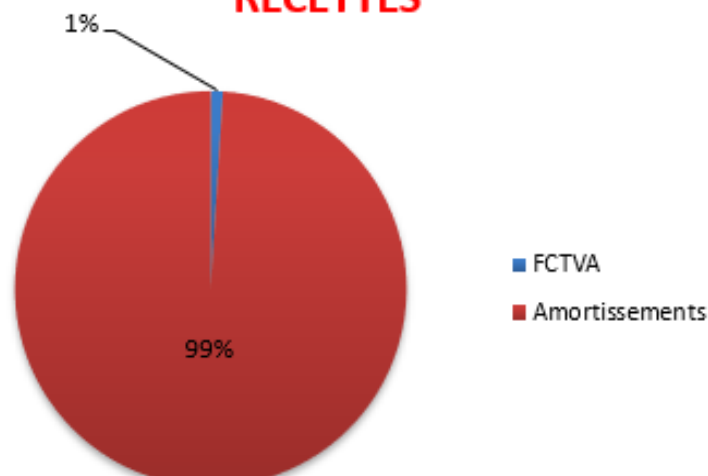
Emprunts : 8 190,78€

Immobilisations incorporelles : 6 025,20€
(étude périmètres de protection)

Immobilisations corporelles : 2 286,00€
(matériel auto surveillance station
épuration)

Amortissements : 2 280€

RECETTES



Amortissements : 16 535,00€

FCTVA : 106,46€

LES TRAVAUX EN 2022

LE REPERAGE DES HABITATIONS DES VILLAGES

Cette formalisation provient de la Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (dite "loi 3DS"). Dorénavant les adresses sont standardisées sur tout le territoire national.

Cette base d'adresses permet donc de localiser très précisément les habitations. Elle est indispensable aux services de secours (pompiers,...), à la Poste, aux aides à domicile et aux coursiers...

Le bourg d'Orcival a bénéficié de cette formalisation en 2019 et il restait à faire les villages. Un groupe de travail s'est réuni au printemps pour porter ce travail. Comme cela avait été fait pour le bourg, nous avons essayé de nous référer au patrimoine et au nom des hameaux en suivant deux axes routiers majeurs desservant l'ensemble de ces villages qui sont : la route de Guéry et la route du Lac de Servières.

Après quelques ajustements, les noms ci-dessous ont été retenus et validés en réunion du conseil municipal en date du 09 novembre 2022.

Les Mûres	Chemin des Mûres	Cordès	Allée de Cordès
La Croix	Route de la Croix	Bâtiment Neuf	Route du Guéry
Rouchaube	Route du Guéry Chemin des Trois Poteaux Impasse du Bac	Douharesse	Route du Guéry Impasse des Roches Impasse de la Sanadoire
Servières	Route du Lac Impasse de la Cascade Chemin du Petit Pont Chemin de la Grange	Malvaise	Chemin du Moulin
Moleide	Route du Lac	Les Planchettes	Route du Lac Ruelle de la Cave
Fontchartoux	Route des Fontchartoux	Puy Raynaud	Route du Lac
Chamberte	Route de la Carrière	Les Vergnes	Rue des Vergnes
Le Roc	Chemin du mini Roc Route du Roc	Soussat	Rue du Lavoir Impasse de la Croix Chemin du Chalard Chemin du Puy d'Ebert
Fléchat	Route de l'Etang	Seignemeaux	Rue de Terre Blanche Rue Basse Chemin du Plateau Chemin des Combes

Une commande, de 38 plaques de rues et 114 plaques de numéros en lave émaillée avec écusson et identiques à celles du bourg, a été effectuée auprès du même fournisseur (Atelier Debuiche à Mazayes) pour un coût de 2500 €.

Les plaques seront posées par la commune et l'emplacement sera proposé avec le propriétaire. En parallèle un enregistrement sera fait auprès de la Poste, du cadastre et de la base d'adresse nationale.

LE RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE



Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique dans lequel passe internet, qui permet le transport des données à la vitesse de la lumière.

La fibre optique permet ainsi une connexion plus rapide que le réseau classique en cuivre.

La commune est maintenant partiellement équipée en fibre optique.

C'est une réalité pour le bourg, les villages de Puy Raynaud, Fléchat et Soussat.

C'est en cours pour les villages des Planchettes, Moleide, Malvaise, Servières et Seignemeaux. Viendront ensuite les villages des Vergnes, de Rouchaube et Douharsse

Pour suivre l'avancement aller sur le site <https://www.auvergne-numerique.fr/carte-fibre-v2/>

LA RENOVATION D'UNE PARTIE DU RESEAU ELECTRIQUE DANS LE BOURG

ENEDIS a organisé la rénovation d'une partie du réseau électrique du bourg :

- ✓ Une première tranche rue de l'ancien moulin et place de la fontaine
- ✓ Une deuxième tranche place Hugues de la Tour, rues du Sioulot, de Rochefort et de Cordès.

La commune a profité de ces travaux pour rénover l'éclairage du bourg dans les rues concernées par les travaux d'ENEDIS



LA SIGNALISATION DES VOIES SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE



La peinture de la route départementale 27 à l'entrée et à la sortie du bourg a été refaite





ainsi que les passages cloutés
dans le bourg



L'INSTALLATION D'UN CAPTEUR A L'ENTREE DE LA STATION D'EPURATION



L'agence de l'Eau a exigé l'installation d'un capteur à l'entrée de la station d'épuration communale pour verser la subvention de 9 000 €

Ce capteur dit de surverse permet d'enregistrer les périodes où la station n'absorbe pas le débit qui arrive (par exemple lors d'un gros orage).

Le coût de ce capteur a été de 4 215 € (achat + installation), ce qui a donc, de fait, diminué la subvention d'autant.

LA VIDANGE DE LA STATION D'EPURATION

40m3 de boues ont été extraites du digesteur et évacuées vers la station d'Issoire en avril 2022 par la société SARP/VEOLIA. Avec l'analyse préalable obligatoire, le coût total de l'opération a été de **5 776 €**.

On note par ailleurs à l'arrivée de la station la présence trop fréquente de corps « étrangers » qui en gênent considérablement le fonctionnement (tampons, papier essuie-tout, plastiques d'emballages de mouchoirs...)

LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS POUR FAVORISER LE TRI DES DECHETS

La commune prépare activement la mise en place de la nouvelle réglementation qui prévoit l'élimination des matières organiques dans les bacs à ordures ménagères (bacs marrons) au 1^{er} janvier 2024.

Pour cela, la commune d'Orcival fait partie des 13 communes du syndicat SMCTOM qui ont installé un tri sélectif au cimetière. Par ailleurs un composteur supplémentaire a été mis en place au point propre, un bac d'apport en copeaux de bois permettant à l'installation de produire du compost utilisable.



A noter qu'un composteur supplémentaire réservé aux professionnels sera installé dans le parc en 2023.

Les bacs disséminés dans le bourg sont en cours de regroupement pour favoriser le tri



et un conteneur verre supplémentaire a été installé en bas de la route de Chamberte

LE FLEURISSEMENT

Comme ces 2 dernières années, les élus, l'employé communal et des bénévoles, que la municipalité remercie chaleureusement, ont assuré le fleurissement et la décoration de la commune



Cet été caniculaire a été particulièrement difficile pour les espaces verts et fleuris.

« Villes et Villages fleuris » affiche fortement, et depuis longtemps, sa position pour un fleurissement durable. L'évaluation nationale, basée sur 62 critères, est utilisée par les jurys régionaux et départementaux et prend en compte le patrimoine végétal, la protection de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et les méthodes de gestion respectueuses de l'environnement

Le Conseil National des Villes et Villages fleuris a annoncé sa visite en 2023, entre le 15 avril et le 31 juillet. Aussi la commission communale de fleurissement a décidé de repenser et restructurer plusieurs massifs au printemps prochain (vous constaterez par vous-même qu'il y aura peu de tulipes).

Nous invitons les habitants à participer activement à l'embellissement de la commune (bourg et villages) : la commune fournira comme d'habitude quelques fleurs mais ce serait bien que chacun y ajoute une touche personnelle.

L'INSTALLATION DE BLOCS SECOURS A LA BASILIQUE

Comme demandé par la commission de sécurité, 3 blocs secours ont été installés à la basilique, pour faciliter une éventuelle évacuation.

UN APERCU DES CHANTIERS PORTES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS 2020

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des projets portés par les élus de l'actuel conseil municipal depuis son installation.

Achats du bâtiment Boucheix (à côté de la Maison des Associations) **et du terrain Gacon** (pré aux ânes à l'entrée du bourg).

Nous sommes toujours en attente de la formalisation par le notaire

Installation d'abribus à Moleide et Rouchaube

Réalisé et financé par la Région

Relais de téléphonie mobile à proximité du hameau de La Croix

La société Valocime avait conclu un accord avec la commune pour reprendre la gestion des 2 pylônes de téléphonie mobile localisés près de La Croix. Or il s'est avéré que TDF, l'actuel gestionnaire d'un des pylônes dont le bail arrivait à échéance en 2022, ainsi que les sociétés hébergées Orange et SFR, refusaient de traiter avec Valocime.

Après l'étude de diverses solutions pour sortir de l'imbroglio, la commune a vendu (10 000 €) une parcelle à TDF à proximité du périmètre existant, sur laquelle TDF a installé un nouveau pylône où sont maintenant hébergés les opérateurs Orange et SFR.

Le loyer annuel payé par TDF à la commune est ainsi passé de 1 500 à 5 500 €HT/an.

A noter qu'il n'y a plus de transmission hertzienne de la télévision sur le pylône TDF (à l'origine = Télévision De France) puisque désormais la réception des chaînes se fait de façon numérique.

Par ailleurs le 2^e pylône est un support relais téléphonie Free avec un bail de 12 ans à 2 060 €/an, pour lequel le même problème pourrait se poser à l'échéance (2029).

Réfection du réseau électrique et de l'éclairage d'une partie du bourg

ENEDIS a supervisé la réfection partielle du réseau électrique du bourg et Territoire d'Energie (ex SIEG) celle de l'éclairage, passé au LED, en profitant de l'ouverture de tranchées.

Le Conseil avait validé en septembre 2020 un reste à charge pour la commune de 50% soit 58 500€ pour ces travaux.

Une 3^{ème} tranche de travaux est prévue par ENEDIS et elle concerne les routes du Guéry et du Chemin de Croix : son délai n'est cependant pas connu et les travaux d'éclairage parallèles ne sont pas encore décidés.

Observation : d'après le syndicat Territoires d'Energie (ex SIEG) l'économie avec le passage total au LED serait de 50% sur montant actuel de 5150 € /an.

A noter que d'autres tranchées ont été creusées dans le bourg dans le cadre du raccordement à la fibre.

Aménagement d'appartements et d'un local d'archives au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie

Les devis initiaux ont été réévalués début 2022 (cf CR du Conseil du 01/02) suite au constat d'inflation des coûts.

Les subventions de la Région et de l'Etat (DETR) sont validées à hauteur de 30% chacun; une subvention complémentaire du Département (FIC) pour la salle d'archivage a été demandée.

Les travaux vont débiter incessamment avec les 4 entreprises sélectionnées.

Signalétique locale

La commission "Développement Culturel touristique" de la Communauté de Communes "Dôme Sancy Artense" a pour ambition de reprendre les signalétiques locales des communes pour regrouper en un lieu unique les affichages de commerces, de l'artisanat, de tout type d'hébergement, d'équipement sportif et culturel. Ce qui évitera également les affichages sauvages.

Eau potable

- ▶ Une étude a été confiée au cabinet SAFEGE pour la mise en place d'un réservoir d'eau à Soussat : l'Agence de l'Eau a refusé 2 fois de subventionner le projet. La raison invoquée pour le 2^{ème} refus est l'incapacité pour la commune de montrer un rendement des réseaux supérieur à 75 % (calcul entre arrivée et consommation).
- ▶ Une autre étude a été demandée pour l'installation d'un réservoir relais pour le village de Chamberte (comme cela existe pour Seignemeaux) : ce projet n'a cependant pour le moment aucune chance d'être subventionné
- ▶ Le (long) processus de protection des 4 sources communales (Fontchartoux, Tateu, Servièrès, Soussat) suit son cours : l'hydrogéologue a fait ses préconisations que le cabinet SAFEGE est en train de chiffrer pour validation par le Conseil. Il y aura ensuite une enquête d'utilité publique initiée par la Préfecture. Nous avons l'espoir de pouvoir inclure dans ce projet l'installation d'une réserve (modeste) à Soussat.
- ▶ Le Schéma Directeur "eau potable" de notre commune date de l'année 2007 et doit donc être actualisé (tous les 10 ans). L'étude, confiée à SAFEGE a démarré par une réunion le 22/11 ; elle est subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

A noter que la communauté de communes Dôme Sancy Artense aura la compétence en matière eau et assainissement à partir de janvier 2026.

Aménagement d'un parking au lac Servièrès

Rappelons que le lac est classé au titre des Espaces Naturels Sensibles et qu'il est la propriété du Département, qui a prévu l'aménagement d'un parking à côté du lac, côté auberge, pour environ 250 voitures et bus. L'accès côté Vernines sera réservé aux secours

Les ayants droits de la section de Servièrès ont été consultés tout au long de l'avancée du projet. Ils ont été amenés à voter le 10 octobre dernier pour la modification de la destination du terrain retenu, qu'ils ont refusée. Elle a, par contre, été validée à l'unanimité par le conseil municipal en date du 9 novembre.

La décision sera donc soumise à l'arbitrage de la sous-préfecture d'Issoire : si elle déclare le projet d'intérêt général, un bail emphytéotique de 50 ans sera ensuite signé avec la commune.

Le stationnement sera gratuit, l'entretien et le déneigement seront assurés par le Département.

Vélos à hydrogène

La Région avait accordé le financement d'un projet de mise à disposition de 10 vélos à hydrogène.

Après échange avec la Région, il s'avère que les frais de fonctionnement (délivrance et retour des vélos, fourniture d'hydrogène, maintenance,..) semblent prohibitifs pour une petite commune comme la nôtre : le projet est donc abandonné.

Réparation des chéneaux de la basilique (abimés par le poids de la neige - côté Nord de la Basilique).

Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de la DRAC pour lancer les travaux.

Sécurité routière

Le Département a été sollicité pour modifier le fléchage touristique (panneaux marrons) entre le bourg et le lac de Servièrès, afin de tenter de diminuer le flux de circulation sur la route communale du Lac (Puy Raynaud, Les Planchettes, Moleide, Servièrès) et ainsi améliorer le niveau de sécurité pour les randonneurs, les VTTistes et les habitants des villages concernés.

La commune a par ailleurs été victime du vol de plusieurs panneaux indicateurs

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE



ASSOCIATION	RESPONSABLE	ADRESSE	CONTACT
COMITE DES FETES	Anna Sofia MICHAUX	Seignemeaux	
CLUB DE LA VALLEE FLEURIE	Didier ATTAIX	Soussat	06.38.61.07.41
SOCIETE DE CHASSE	François PERIERE	Soussat	04.73.65.86.80
LES MUSICALES D'ORCIVAL	Jean Marie RATAILLE		
ANCIENS D'AFN	Danielle AURIOL	Le Bourg St Bonnet d'Orcival	
PAROISSE NOTRE DAME D'ORCIVAL	Jean Luc VARNAS	Presbytère	04.73.65.81.49

Comité des Fêtes

Après une période de calme, liée à la crise sanitaire, le Comité des Fêtes d'Orcival reprend du service.

Brève présentation de cette association de village : nos membres sont tous bénévoles, tous d'horizon, d'âge et de professions différentes, ce qui amène une vraie richesse dans les idées et les échanges. Cependant, ils sont tous animés par un sentiment commun : « L'amour de leur village »

Votre Comité a à cœur de renforcer le lien social, d'animer la vie locale en vous proposant pour l'année 2023 différentes festivités telles que notre fête de la bière prévue au mois de février et notre emblématique fête de juillet.

Nous espérons vous avoir à nos côtés lors de ces événements.

Le Comité des Fêtes décore le bourg pour les fêtes de fin d'année



Club « La Vallée Fleurie »

Générations Mouvement Les Aînés Ruraux

Président : Didier Attaix.

Trésorière : Marie-Christine Demeure

Secrétaire : Annie Delhayé

Les nombreuses activités proposées aux adhérents du club (réunions les premiers et troisièmes jeudis du mois à 14h30 en hiver et 14h00 en été, voyages, repas anniversaires, etc.) ont malheureusement encore été réduites voire annulées (repas du club) en raison des contraintes dues au Covid-19.

Un unique voyage a pu avoir lieu à Limoges, où 15 adhérents ont visité le 9 juin 2022 le musée Dubouché de la porcelaine en matinée, pris un excellent repas au Golf St Lazare, puis visité le musée des Beaux-Arts. Un deuxième voyage prévu à Collonges la Rouge le 15 septembre a dû être annulé faute d'un nombre suffisant de participants.

Repas au Golf St Lazare à Limoges



Deux excellents repas anniversaires ont eu lieu. Le premier a réuni 21 adhérents à l'Hôtel de la Poste à Laqueuille le 2 juin, et le deuxième 25 adhérents le 1er décembre au Restaurant 'Au Rendez-vous des Trois Marchands' à Zanières.



Repas Anniversaire 'Au Rendez-vous des Trois Marchands' à Zanières

Enfin, nous fêtons Noël le 15 décembre après-midi dans la salle de la mairie autour de bûches.

Nous tenons à remercier Pascal Michaux, Maire d'Orcival, le personnel de la mairie, les commerçants et habitants d'Orcival pour l'aide qu'ils nous apportent.

Si des personnes veulent se joindre à nous, nous les accueillerons avec plaisir, dès la reprise normale de nos activités, que nous espérons proche. Il est envisagé de regrouper plusieurs clubs du secteur Roches et Dômes de Générations Mouvement les Aînés Ruraux, qui, comme notre Club, ont des activités réduites de façon à pouvoir plus raisonnablement multiplier nos activités. En attendant, nous invitons nos adhérentes et adhérents à participer à l'Assemblée Générale du Club fixée au 12 janvier 2023 à 14h30 à la salle de la mairie d'Orcival.

Le Club « La Vallée Fleurie » présente à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2023, en espérant qu'elle vous apportera plus de joies, de bonheurs et de partages que les tristes précédentes années 2020-2022.

Didier Attaix, Président du Club



ASSOCIATION LES MUSICALES D'ORCIVAL

L'Association « les Musicales d'Orcival » a été créée en 2010.

2022, douzième année des Musicales, a été une réussite (avec une jauge moyenne de 97%), après les périodes précédentes impactées par la crise sanitaire. Ainsi cette année 1078 amateurs de musique sont venus au concert, de la Communauté de Communes et d'horizons divers.

Le 24 juillet 2022 la saison a débuté avec brio par le Quatuor HANSON décrit comme un jeune ensemble « audacieux et plein de caractère ». Ces jeunes musiciens ont fait une entrée remarquable dans l'univers du disque en obtenant un Diapason d'or pour le CD HAYDN



Le 31 juillet était consacré au Trio Messiaen tout aussi virtuose, dont les artistes également lauréats d'un Diapason d'or pour leur interprétation de Messiaen, salués et distingués par les médias et invités dans de nombreux prestigieux festivals, nous ont donné un programme original consacré aux magnifiques Trios de BRAHMS

Le 7 Août les très jeunes et délicates musiciennes du Trio SYPNIEWSKI déjà invitées dans de nombreux festivals français, débute une carrière qui promet d'être brillante comme le fût leur interprétation de Beethoven, Reinecke et Kodály.



Le 4 septembre eût lieu comme tous les ans le concert de l'Orchestre National d'Auvergne avec deux remarquables solistes au violon, Y. SHIMOGORYO et L. OCTEAU, dirigé avec passion par T. Kondo dans un programme consacré à VIVALDI, BACH et TCHAIKOVSKI. Le succès de ce concert nous a conduits à refuser des spectateurs !



Le 25 septembre les enfants de la Maîtrise du Puy (de 10 à 14 ans) nous ont enchantés par la pureté de leurs voix et la beauté du programme.

Ce concert plus particulièrement destiné aux enfants et à leur famille a pu exister grâce à la participation de la Communauté de Communes.

Une invitation avait été envoyée aux enseignants..

En 2023, la treizième saison sera ouverte le 23 juillet à 18h par David PETRLICK et Philippe HATTAT dans la suite du programme Brahms initié en 2022 « Des Trios aux sonates ». Ils interpréteront avec la passion et la virtuosité qui les caractérisent les sonates n°1-2-3 pour piano et violon de J.BRAHMS.

Le 6 août à 18h nous accueillerons Vincent LHERMET, accordéoniste classique qui mène dans le monde entier une carrière de concertiste, soliste et chambriste. Nommé récemment professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris. Il nous enchantera avec le programme « Vivi felice » ou huit siècles de migrations italiennes.

Début septembre nous accueillerons l'Orchestre National d'Auvergne dans une date et un programme encore à l'étude.

Toutes les informations concernant notre saison paraîtront bientôt sur notre site internet : www.musicales-orcival.eu.

Notre Association, composée uniquement de bénévoles, référencée sur le site de la Cité de la Musique à Paris, est en contact avec de nombreux jeunes musiciens. L'association tient à remercier pour leur aide précieuse : Le Ministère de la Culture et de la Communication, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, la Mairie d'Orcival, le Crédit Agricole Centre France, les laboratoires Théa, le journal La Montagne, France Bleu pays d'Auvergne, les sites de la paroisse Notre Dame d'Orcival et de la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne, et l'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy pour son efficace collaboration, tous les commerçants d'Orcival et des environs, le Recteur de la Basilique, Jean Luc Varnas, pour son accueil.

L'AMICALE DES ANCIENS D'AFN

L'Amicale est une association qui regroupe les anciens combattants de la guerre d'Algérie des communes d'Orcival et St Bonnet d'Orcival.

La guerre d'Algérie paraissait bien loin pour les Français et pourtant une guerre propre n'existe pas.

25 000 morts de 1954 à 1962 parmi les soldats du contingent (18 à 25 ans) en Algérie, donc 60 morts par semaine. Rappelons que c'étaient des jeunes partis faire « leur service militaire » mais qui ne sont jamais revenus dans leurs familles.

Ils ont tous donné 2 ans et plus de leur vie pour la France.

Aussi on comprend la solidarité et le devoir de mémoire qui unit les anciens d'AFN pour les commémorations :

- Le 19 mars, anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie
- Le 8 mai, fin de la 2^{ème} guerre mondiale
- Le 11 novembre, célébration de l'Armistice de la 1^{ère} guerre mondiale 14-18

Un dépôt de gerbe a eu lieu à Saint Bonnet et Orcival, en présence des maires, pompiers et gendarmes, suivi du vin d'honneur offert par les communes

L'Amicale a perdu cette année 2 de ses camarades : Daniel AURIOL et Georges BRUNEL

Les anciens d'AFN présentent à toutes et tous leurs vœux de santé et de bonheur pour 2023

La Présidente Danielle AURIOL

19
mars



8
mai



11
nov



Paroisse Notre Dame d'Orcival



Je suis le curé de la paroisse Notre-Dame d'Orcival et le recteur de la basilique, depuis le mois de septembre de cette année. Comme mon prédécesseur, le Père Jean-Marc Couhert, qui a été nommé vicaire général du diocèse, je suis aussi curé de la paroisse Saint-Benoît (Gelles, Giat, Pontaumur, Pontgibaud).

J'habite à Orcival.

La paroisse, ce sont d'abord des personnes qui résident dans 10 communes.

Le dimanche et jours de fêtes, la messe est célébrée à la basilique d'Orcival, à 11h. Les habitants du lieu sont très attachés à cette basilique.

Pour Noël, deux messes sont prévues : le 24 décembre, à 19h, en particulier avec les enfants et leurs parents, et le 25 décembre, à 11h.

Pour les messes de semaine, il faut se renseigner à la paroisse (tel 04 73 65 81 49).

Célébration des baptêmes, mariages, obsèques, catéchisme, équipes de réflexion et d'action, Secours catholique, services multiples assurés par beaucoup de bénévoles, tout cela fait le quotidien de notre vie de paroisse.

Nous avons une secrétaire paroissiale, Amelie Barse, employée du diocèse, qui s'investit pour nos deux paroisses.

Une permanence d'accueil avec des personnes bénévoles au presbytère d'Orcival, a été mise en place trois après-midi par semaine, mardi, mercredi et vendredi, de 14h30 à 17h. Merci de privilégier ces heures-là pour venir au presbytère ou téléphoner à la paroisse.

Orcival, c'est bien sûr plus que la vie paroissiale. Orcival est dans un cadre unique, au cœur des Puys. La basilique est exceptionnelle, elle est connue dans l'Europe entière. Des visiteurs, attirés par la beauté des lieux, des groupes d'adultes et de jeunes, qui demandent un certain nombre de fois à être guidés, des chrétiens qui viennent prier, des pèlerins, des personnes en recherche de paix intérieure, les Musicales..., voilà ce qui fait le quotidien de la basilique d'Orcival.

Le dimanche après le 8 septembre, nous avons pu faire la procession de la basilique à la chapelle de la source. En attendant de préparer la prochaine fête de l'Ascension, sommet de l'année.

La paroisse est engagée dans la vie de la commune, avec de bons rapports avec la municipalité, les commerçants, les habitants du lieu.

Père Jean-Luc VARNAS, curé, recteur de la basilique d'Orcival



Dans le cadre de la journée organisée par l'AFM TELETHON, association de soutien à la recherche de thérapies géniques pour les maladies rares, un repas tripes/daube a été organisé par la paroisse le 03 décembre 2022 à la Maison de la Rencontre.

Elle a permis de collecter la somme de **2 515 €** reversée au TELETHON.

L'équipe organisatrice remercie tous les donateurs ainsi que les bénévoles qui, par leur aide, ont participé à la réussite de cette action.

Une mention spéciale pour les chasseurs qui ont participé en nombre et assuré l'animation avec les cors de chasse.

Nous vous souhaitons une bonne année 2023.

Béatrice MICHAUX



Les donateurs pros : Maison de la Chocolaterie, Hôtel Notre Dame, Le Cantou, La Pachde, Le Vieux Logis, Chouvy, Proxiel, Carrefour Contact, Ets Ondet, GAEC Les Planchettes, GAEC Fléchat/Ferme Le Roc, Ferme des Combes, GAEC Faugeras, GAEC Chantaduc. Boulangerie de Rochefort, Boulangerie d'Olby, Boulangerie de Nébouzat, Biscuiterie des 2 Gourmands

Vie intercommunale :

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense met en place un certain nombre de services pour les habitants de ses 27 communes membres.

Voici quelques informations utiles :



Petite enfance / Jeunesse / Sports

- **Trois crèches intercommunales** pour accueillir les plus jeunes :
 - "A Petits Pas Dômes", à Nébouzat. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
Tél : 04 73 62 32 37 – Mail : creche.nebouzat@domes-sancyartense.fr
 - "Les Petits Princes", à Taupes. Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
Tél : 04 73 21 10 67 – Mail : creche.taupes@domes-sancyartense.fr
 - "Gare aux P'tits Loups", à La Gare de Laqueuille (St-Julien-Puy-Lavèze). Ouverte du lundi au vendredi de 5h45 à 18h30.
Tél : 04 73 22 04 85 – Mail : creche.garedelaqueuille@domes-sancyartense.fr
- **Le Relais Petite Enfance**, au service des assistants maternels, des jeunes enfants et leurs familles, propose des **ateliers d'éveil**, tous les matins en période scolaire, des **permanences d'information**, tous les après-midis sur rendez-vous, des **réunions thématiques professionnelles ou éducatives** et des **temps festifs ou culturels**. Contact : ram@domes-sancyartense.fr
- **L'accueil de loisirs "Les Dômes Pouces"** pour les enfants de 3 à 12 ans. Ouverture pendant les vacances scolaires (hors Noël), du lundi au vendredi et les mercredis en période scolaire, de 7h45 à 18h15, sur différents sites. Il offre des programmes d'activités variés et adaptés aux enfants.
L'accueil de loisirs, c'est aussi : des **stages et activités thématiques** pour les 3–17 ans, et des **séjours avec nuitées** pour les 8–15 ans. Contact : acm@domes-sancyartense.fr
- **Le pôle ados**, c'est des **rendez-vous itinérants proposés aux jeunes** pour se retrouver, se mobiliser, échanger, jouer, s'informer, monter des projets, organiser et participer à des activités ou à des sorties.
- **Le sport dans les écoles**, dispensé par 2 éducateurs sportifs pour toutes les classes des écoles primaires et complété par des journées sportives inter-écoles et des sorties. Un éducateur intervient auprès de la **classe rugby** du collège Gordon Bennett. Ils sont aussi mis à disposition **d'associations intercommunales de foot et de rugby**, pour les activités des jeunes licenciés.

Culture

- ▶ **La saison culturelle "Artenscène"** : des spectacles pour les écoles primaires, collèges et lycée, des spectacles jeune public et tout public, à La Bascule à Tauves et dans les autres communes du territoire ; sans oublier le soutien à la **classe de théâtre** du collège Sancy-Artense.
☞ [Demandez la plaquette de la nouvelle programmation 2022/2023 !](#)
- ▶ **La salle de spectacles "La Bascule" à Tauves** : des conditions optimales pour accueillir les spectacles et des compagnies artistiques en résidences. Elle peut être louée aux associations locales pour leurs manifestations, aux entreprises pour des séminaires, à des particuliers pour des événements privés.
[Contact : \[bascule@domes-sancyartense.fr\]\(mailto:bascule@domes-sancyartense.fr\)](mailto:bascule@domes-sancyartense.fr)
- ▶ **La résidence d'artistes "Maison Garenne" à Saint-Sauves, un site dédié aux arts visuels**
Des artistes accueillis en résidence : création d'œuvres, animations partagées avec le public ou les scolaires, exposition finale ouverte à tous.
- ▶ **Les médiathèques à Tauves et Rochefort-Montagne et les ludothèques à Bagnols et Mazayes**, en réseau avec les autres bibliothèques municipales. Sont proposés des prêts de livres et autres fonds documentaires (musique, vidéos, ...), de jeux pour petits et grands, ainsi que des animations tout public et envers les scolaires.
[Réservez vos documents en ligne et retirez-les dans n'importe quelle bibliothèque. RDV sur le portail : \[www.mediatheques.domes-sancyartense.fr\]\(http://www.mediatheques.domes-sancyartense.fr\)](#)

Vie associative

- ▶ **Un dispositif de subventions aux associations** en soutien aux manifestations d'envergure et aux actions envers les jeunes et du **matériel loué pour les manifestations locales** (podium, tentes, grilles, barrières, éclairage).

L'aide à la personne

- ▶ **L'aide à domicile**, service réservé aux personnes de plus de 60 ans, handicapées ou sortant d'hospitalisation, pour des prestations telles que : entretien du logement et du linge, préparation et aide à la prise des repas, accompagnement aux courses, à la promenade et aide dans les activités de la vie sociale.
Tarifs selon la prise en charge et aides financières possibles en fonction des situations.
- ▶ **Le portage de repas à domicile pour tous les jours dont week-ends et jours fériés** : Des repas livrés froids à réchauffer, avec prise en compte des régimes particuliers (diabétique et sans sel).

Se déplacer

- ▶ **Plusieurs cars régionaux desservent le territoire**. Ouverts à tous, ils permettent de se rendre sur Clermont-Fd ou vers le Cantal et la Corrèze. Vous pouvez prendre le car TER aux arrêts suivants : Rochefort, La Gare de Laqueuille, St-Sauves-bourg, Tauves ou Bagnols-stade. Le car interurbain N°52 propose un aller-retour quotidien vers Clermont depuis Rochefort, Massages, Massagettes, Le Léry et Pont-d'Olby.
[N'hésitez pas à vous renseigner sur notre site internet, les sites TER et de la Région, ou à nous appeler.](#)
- ▶ **Le Bus des Montagnes, service de transport à la demande**, pour se rendre aux manifestations organisées dans le département (Sommet de l'élevage, Bus de Noël, etc.) et pour des destinations régulières permettant de faire des courses ou toutes autres démarches :
 - ✓ Tous les jeudis matins vers le marché de Tauves,
 - ✓ Les deuxièmes jeudis après-midis du mois vers Clermont-Ferrand.

Rénov'actions63 pour améliorer votre logement

► Vous rénovez votre logement et êtes à la recherche de conseils ou d'un accompagnement gratuit ?

Contactez le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, mis en place par le Conseil départemental et financé par la Région et la communauté de communes. La conseillère affectée à Dômes Sancy Artense vous guidera gratuitement tout au long de votre projet de rénovation. Elle vous informera sur votre éligibilité aux aides financières et vous pourrez définir ensemble les travaux les plus pertinents à réaliser sur votre logement.

Contactez directement Rénov'actions63 au 04.73.42.30.72.

Service public d'assainissement non collectif

► Le SPANC géré par la Communauté de Communes vous apporte des conseils pour l'installation de votre système d'épuration et réalise les diagnostics obligatoires. Vous devez le contacter si votre bien immobilier est situé dans une zone non raccordée au réseau d'assainissement collectif de la commune pour :

- ✓ Faire valider votre projet d'assainissement dans le cadre de la construction d'une habitation ou d'une réhabilitation et ensuite faire vérifier la conformité de vos travaux ;
- ✓ Faire établir le diagnostic d'assainissement du bien que vous vendez.

Le SPANC doit aussi procéder à la vérification de votre système d'assainissement tous les 10 ans.

NB : Ces diagnostics et remises d'avis de conformité sont soumis au paiement d'une redevance.

Pour toutes questions techniques et RDV, contactez le technicien au 06.31.89.26.97.

Un nouvel Espace France Services

► Un agent France Services vous accueille du lundi au vendredi à La Tour d'Auvergne pour :

- ✓ vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions ;
- ✓ vous aider dans les démarches en ligne sur les sites internet ;
- ✓ résoudre vos situations plus complexes avec l'aide d'organismes types CAF, MSA, CPAM, impôts, etc. ;
- ✓ vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques.

RDV à l'EFS de La Tour d'Auvergne, route de Bagnols, tél. 04.73.21.79.71. ou à l'EFS de Rochefort-Montagne, route de Bordas, au 04.73.65.89.50.

La Communauté de Communes c'est aussi...

- **Le Centre Montagnard Cap Guéry : ouvert si enneigement tous les jours du 15 décembre 2022 au 31 mars 2023. Plus de renseignement sur www.capguery.com ou au 04.73.65.20.09.**
- **Des projets et de nouveaux équipements touristiques** au bord de la Dordogne à Larodde, à La Stèle à La Tour d'Auvergne, etc.
- **Un accompagnement des porteurs de projet économiques et des subventions pour les entreprises avec point de vente**, dispositif permettant d'obtenir des aides régionales et intercommunales d'un montant entre 3000 € et 15000 €.
- **Un accompagnement des agriculteurs et des propriétaires forestiers**, soutenu par le Département.
- **Des travaux de restauration des berges de rivière** pour préserver la ressource en eau.

N'hésitez pas à vous renseigner !

Un numéro unique : 04 73 65 87 63 / Mail : accueil@domes-sancyartense.fr

Nos locaux : 23 route de Clermont à Rochefort-Montagne / Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne

Consultez le site internet : www.domes-sancyartense.fr

Une nouvelle année se termine à l'Office de tourisme Auvergne VolcanSancy, avec un bilan positif et une année riche en projets :

- - La sortie prévue en décembre 2022 **du nouveau site internet www.auvergnevolcansancy.com** : nouveau design, interface plus ergonomique, et de nouvelles fonctionnalités...pour un site plus proche des professionnels du tourisme et de nos visiteurs ! Cette mission a sollicité l'ensemble de l'équipe sur ses différentes missions.
- - **Schéma d'accueil et de diffusion de l'information** : cette étude, menée par un cabinet extérieur, en collaboration avec la communauté de communes, a pris fin en mai 2022. Elle a permis de mener une réflexion autour de l'accueil dans les murs et hors les murs de l'office, à l'échelle de la destination. La prise en compte du parcours client, de ses attentes et de ses usages en sont le socle.

Certaines des préconisations du bureau d'étude ont déjà été mises en application (temps d'échange à l'automne avec les partenaires de l'OT, réorganisation des missions de l'équipe de permanents et renfort des équipes d'accueil, réactualisation d'un groupe Facebook Pro à destination, etc...) et d'autres verront le jour en 2023.

- - **Révision de la charte graphique** de l'office de tourisme et réalisation d'illustrations pour ses éditions.
- - **6 reportages photos** réalisés sur le territoire pour mettre en avant la Destination sur l'ensemble des supports

de l'Office de tourisme.

-

En cette fin d'année, toute l'équipe de l'Office de tourisme travaille activement à la mise en place des actions 2023. Un travail conjoint avec la communauté de communes dans le cadre de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens liant les deux structures, sur la période 2023-2025.

Saison estivale 2022 (juillet/août) - Quelques chiffres

Résultats issus d'une enquête menée par l'Office de tourisme Auvergne VolcanSancy : questionnaire envoyé à 241 partenaires (secteur et hors secteur), du 2 au 18 septembre 2022 inclus. 90 réponses soit 37,3% des partenaires sollicités.

L'été chez nos partenaires :

Note sur leur ressenti général : **3,74/5** (rappel 2021 : 4,08/5)

- **78 % des partenaires** ont attribué **une note entre 4 et 5** à leur saison estivale (juillet et août 2022), soit + 1 point par rapport à 2021.
- **Satisfaction des clients** sur la Destination Auvergne VolcanSancy : **4,26/5** (rappel 2021 : 4,32/5) (89 % des partenaires estiment la satisfaction de leurs clients entre 4 et 5.
- **36 % de nos partenaires hébergeurs** estiment leur **fréquentation stable** de leurs structures, 30 % en

hausse et 27% en baisse.

➤ **39% de nos partenaires** indiquent avoir observé **une hausse de leur chiffre d'affaires** durant l'été 2022, 37% une stabilité et 24%, une baisse.

L'été à l'Office de tourisme :

➤ **22 973 visiteurs** accueillis sur les 5 points d'accueil (Orcival, La Tour d'Auvergne, Tauves, marché de Saint-Sauves et Centre Montagnard Cap Guéry), en juillet/août (+ 10 % par rapport à 2021).

➤ **2041 personnes** ont participé aux animations de l'Office de tourisme en 2022 (+ 3.76 % par rapport à 2021).
L'Office de tourisme d'efforce de proposer, chaque année, un programme d'animations accessible à tous et diversifié.

De manière générale, on note une hausse continue de l'activité touristique en Auvergne VolcanSancy depuis quelques années et un intérêt croissant des porteurs de projet pour notre territoire.

Siège social :

Office de tourisme Auvergne VolcanSancy Route de Bagnols – 63680 LA TOUR D'Auvergne

infotourisme@auvergnevolcansancy.com www.auvergnevolcansancy.com

04 73 65 89 77

Bureaux d'accueil :

Centre Montagnard Cap Guéry, La Tour d'Auvergne, Orcival et Tauves

CREDITS PHOTOS :

Office de tourisme Auvergne VolcanSancy – D.GONTHIER





Lors de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2022, les élus se sont vus dans l'obligation de voter l'augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) de 10 % pour l'année 2023, soit une base qui passe de 81,40 à 90 €, afin de faire face à une augmentation des coûts évalués à 230 000 € pour l'année 2023 (dont 80 000 € pour les carburants et 28 000 € pour les salaires).

En 2021 le SMCTOM a diminué la quantité des ordures ménagères (bacs marrons) de 315 tonnes pendant que la quantité du tri (bacs jaunes) a augmenté de 286 tonnes.

Malheureusement, le tri non conforme représente 28% du tonnage des bacs jaunes.

Principales anomalies dans les bacs jaunes :

- ▶ Déchets dans des sacs fermés et non pas en vrac
- ▶ Présence de verre, de déchets de chantier, de déchets électriques, de textiles, de masques, de couches...
- ▶ Présence de gros cartons



Au total, ce tri non conforme coûte environ **100 000 € /an** au syndicat.

En plus de bien trier, un moyen supplémentaire de diminuer les coûts est d'éliminer les biodéchets mis dans les bacs marrons : par exemple en pratiquant le compostage. Pour cela, si vous avez la place, vous pouvez vous équiper d'un composteur individuel : commandez votre matériel sur www.valtom63.fr ou au téléphone au 04 73 21 88 46.

L'année a par ailleurs été marquée pour la commune par plusieurs actes de vandalisme : un vol de 2 conteneurs, 2 incendies et le départ d'un 3^{ème}.



Conteneur plastique et papiers en feu le 30/06

3 bacs jaunes incendiés en septembre en bas de la route de Chamberte



ASSOCIATION ADMR DE ROCHEFORT-MONTAGNE ET SA REGION

Place de la Fontaine 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE - Agrément N° SAP 339146060 du 01/01/2017

L'ADMR c'est une équipe de bénévoles et de salariées proches de vous, au service du maintien au domicile.

- Vous avez des difficultés pour accomplir les actes de la vie quotidienne : préparation des repas, ménage, courses.....
- Vous êtes malade ou fatigué(e) et vous avez besoin d'une aide à la maison, pour vous même et votre famille.....
- Vos parents vivent seuls à la maison.
- Vous sortez de l'hôpital et vous avez besoin d'une aide pendant quelques temps....
- Vos horaires de travail sont surchargés et vous avez besoin d'une aide à la maison.

L'ADMR peut vous aider avec compétence et chaleur.

Nos aides à domicile interviennent à la maison, accompagnent, aident....

- Pour le ménage, la préparation des repas, l'entretien du linge.
- Pour assurer une compagnie, une aide dans les actes courants de la vie.
- Pour vous transporter afin d'aller faire vos courses, de vous rendre chez le médecin ou chez le coiffeur...au taux de 0,35 euros/km.
- Service aux personnes malades (à la sortie d'une hospitalisation), service familles (familles ayant un ou plusieurs enfants avec prise en charge CAF).

Taux horaire d'une aide à domicile : 26 euros/h en semaine et 33,50 euros/h dimanches et jours fériés (hors participation éventuelle des caisses). Réduction ou crédit d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes versées (selon législation en vigueur). Nous acceptons les CESU (Chèques Emploi Service Universel).

Pour nous joindre : 04 73 65 98 93

Permanences : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

(en dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur notre répondeur téléphonique.)

Nos bénévoles sur Orcival : Joëlle NEYRIAL: 06 82 10 56 26

Marie Claire BONY : 04 73 65 83 75

Notre association ADMR exerce son activité sur le territoire suivant : LAQUEUILLE, PERPEZAT, GELLES, ST-BONNET D'ORCIVAL, HEUME-L'ÉGLISE , ORCIVAL, ROCHEFORT-MONTAGNE et les communes limitrophes.

Notre association est présidée par Liliane VALLEIX.

Responsables : Annick BOYER (Laqueuille) - Liliane VALLEIX et Denise BONNET (Perpezat) - Bernadette COUDERT et Murielle CRISPET (St Pierre Roche) - Jean-Luc TOURREIX et Christine SALES (Gelles) - Marie-Josèphe MIGNARD (Heume-l'Eglise) - Joëlle NEYRIAL et Marie-Claire BONY (Orcival) - Danielle Menier (Rocheft-Montagne).

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

L'école publique de Rochefort-Montagne accueille **80** élèves pour l'année scolaire 2022/2023. Les effectifs par commune sont de 33 élèves pour Rochefort-Montagne, 16 élèves pour Orcival et 31 élèves pour Saint-Pierre-Roche. Ils sont répartis en 4 classes :

- **PS/MS** (5/7) avec Karine Andreux.
- **GS/CP** (12/11) avec Nadine Morel et Florian Bitzer (remplaçant sur le temps de direction) assistés par Catherine Arnaud (ATSEM).
- **CE1/CE2** (10/11) avec Dorian Tournaire.
- **CM1/CM2** (12/12) avec Marc Nord.

Les élèves ont pu dans la mesure du possible, bénéficier de différentes activités culturelles et sportives grâce à l'engagement actif de l'Association de Parents d'Elèves (bourse aux jouets, vente de truffade et de chocolats, loto, apéro-concert, vente de tabliers artisanaux), des trois communes et de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. La classe de PS/MS a continué son activité de jardinage et a semé des graines de fleurs et potagères dans le terrain au-dessus de l'école. La nouvelle bibliothèque est désormais opérationnelle.

Les intervenants sur le temps scolaire :

- Musique** : Fabian Proye toute l'année, les mercredis et les vendredis (financement par les communes),
- EPS** : Valentin Bouchet de Septembre au 8 Décembre 2022 (financement par la Communauté de Communes).

Prévisions pour l'année : ski (selon la météo), piscine.

Ski : CE/CM. 7 dates seraient retenues afin d'espérer 5 séances.

Piscine : 2 séances/semaine de la GS au CM2.

Voyage scolaire : Mr Nord et Mr Tournaire prévoient d'emmener leurs classes sur l'île d'Oléron, du 28 Juin au 30 Juin.

La classe de CM1/CM2 devant
l'entrée du Puy du Fou



L'ESPACE FRANCE SERVICES DE ROCHEFORT-MONTAGNE

un lieu unique pour vos démarches administratives et numériques.

Labélisée **France Services** en septembre 2020, l'ex MSAP de Rochefort Montagne diversifie son offre de services pour vous apporter un service de proximité.

Les animatrices vous accueillent, de préférence sur rendez-vous pour :

- Vous permettre de trouver des réponses à vos questions concernant les démarches administratives de votre vie quotidienne : santé, logement, justice, formation, emploi, retraite, finances publiques, handicap, action sociale, mobilité...
- Faciliter votre mise en relation avec un partenaire ou un service du Conseil départemental: CPAM, CAF, CARSAT, Finances Publiques, Pôle Emploi, Mission Locale, services de la justice, ADIL, service social, MDPH
- Vous aider à réaliser certaines démarches administratives et numériques : actualisation Pôle Emploi, ouverture d'un compte Améli, demande d'aide au logement...

Des outils numériques (ordinateur, imprimante multifonction) sont mis à votre disposition pour réaliser seul ou accompagné vos démarches en ligne.

Des rendez-vous sur site (visio ou physique) peuvent être organisés avec certains services : services des finances publiques : vendredi après-midi, Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, conciliateur de justice, assistantes sociales, puéricultrices...

Situé au 12 route de Bordas à Rochefort Montagne, l'espace France Services est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures.

Contacts : ☎ 04 73 65 89 50 ou 07 61 29 47 45

Courriel : mds.rochefort-sancy@puy-de-dome.fr



 Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme	Pour toutes vos questions juridiques ou techniques sur le logement : Acheter, vendre ou louer un logement, investir dans l'immobilier, réaliser des travaux, connaître les normes ou la qualité du bâti, gérer un logement en copropriété ...demandez des conseils d'experts avant d'agir Contactez le guichet unique gratuit et indépendant de l'ADIL du Puy-de-Dôme ☎ 04.73.42.30.75 Email : contact@adil63.org Site internet: www.adil63.org
Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND	Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin

CLIC "Senior Montagne"

Maison des Services de Santé – 107, route du Puy de Dôme - 63820 LAQUEUILLE

Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr

Site internet: www.clicseniormontagne.fr

☎ 04.73.65.20.89

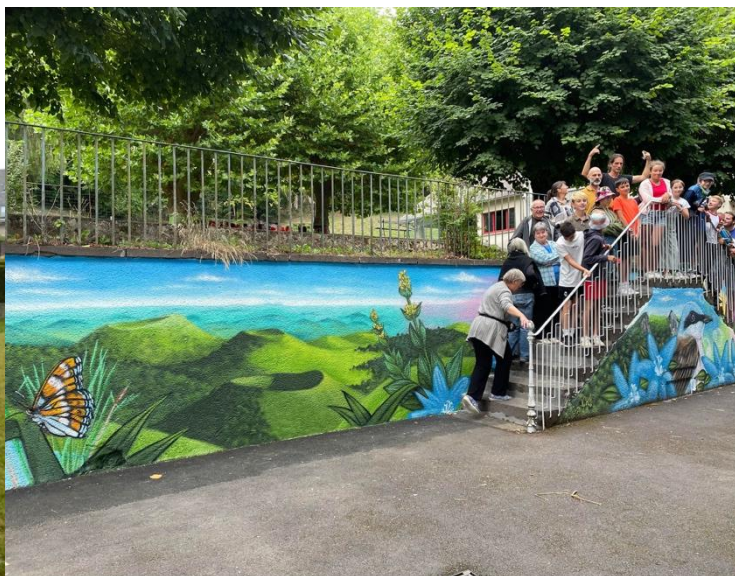
VOUS ou un de VOS PROCHES A PLUS DE 60 ANS, LE CLIC VOUS CONCERNE

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique) est une association loi 1901 financée par le Conseil Départemental du Puy de Dôme et la CARSAT.

Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC "Senior-Montagne" organise chaque année des conférences et des ateliers (activités physiques, réunion d'information sur différents thèmes)

Pour tous renseignements, contacter le CLIC au 04.73.65.20.89



LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

URBANISME

Pour toute nouvelle construction et tous les travaux extérieurs sur un bâtiment (peinture de façade, création ou modification d'ouverture, remplacement des fenêtres et portes, construction de plus de 5 m², modification de toiture, ...) il est obligatoire **avant tout travaux** de déposer en mairie un dossier de déclaration ou d'autorisation (selon la nature des travaux).

De plus, une **validation par les Bâtiments de France** est nécessaire pour tout bâtiment se trouvant à proximité d'un site inscrit et/ou protégé (Basilique, Château de Cordès, Roche Sanadoire, Lac Servières, Lac du Guéry) : un dossier supplémentaire doit donc leur être adressé.

A titre d'exemple, le périmètre de protection autour de la Basilique (500 m) englobe bien sur le bourg, mais aussi PUY RAYNAUD, une partie de SEIGNEMEAUX et de CHAMBERTE.

Cette procédure, malheureusement trop souvent « oubliée », peut paraître lourde, mais elle permet de conserver l'**attractivité** de notre commune et son respect est donc dans l'**intérêt bien compris** de tous.

RECENSEMENT MILITAIRE : dès 16 ans en mairie ou service-public.fr (avec carte d'identité et livret de famille)

CARTE D'IDENTITE & PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Il faut se rendre à la mairie de Rochefort-Montagne après **avoir pris rendez-vous**.

Les jours d'instruction sont :

- Pour la carte d'identité : les lundis et mercredis de 13h/17h, les mardis 8h/12h – 13h/17h
- Pour le passeport : les vendredis 8h/12h – 13h/17h

PERMIS DE CONDUIRE ET CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Les démarches ne se font plus auprès des Préfectures, mais sont à accomplir sur le site :

<http://permisdeconduite.ants.gouv.fr> pour les permis de conduire

<http://immatriculation.ants.gouv.fr> pour les cartes grises.

CONSERVATION DES PAPIERS

Vous pouvez avoir les renseignements sur tous les documents à conserver avec leurs délais, sur le site vosdroits.service-public.fr

LES NUMEROS UTILES

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15
Gendarmerie : 17
Gendarmerie de Rochefort : 04.73.65.80.07

Mairie :
Tel : 04.73.65.82.13
E-mail : mairie.orcival@hotmail.fr - Site internet : www.orcival.fr



L'agence postale : 04.73.65.98.43

Assistantes maternelles

- Mme ALMEIDA AZEVEDO Florence : 04.73.65.83.17.
- Mme CHAZEIX GOLFIER Florence : 04.73.21.10.95.
- Mme MORLON Coraline : 06.58.30.95.21



Office de tourisme Auvergne Volcans Sancy :
04.73.65.89.77
E-mail : infostourisme@auvergnevolcansancy.com

Communauté de Communes Dômes Sancy Artense :
04.73.65.87.63
E-mail : accueil@domes-sancyartense.fr
Site internet : www.dome-sancyartense.fr

Déchetterie de Rochefort-Montagne : 04.73.65.90.99
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30 heure d'été (01/04 au 31/10)
de 13h00 à 17h00 heure d'hiver (01/11 au 31/03)

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 04.73.65.98.93